

Résumé des critères d'admissibilité applicables au RREGOP

Droit à la date de fin de participation au régime	Avant le 1 ^{er} juillet 2019	Du 1 ^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020	À compter du 1 ^{er} juillet 2020
Rente immédiate sans réduction	<ul style="list-style-type: none"> • 35 années de service pour l'admissibilité ou • 60 ans 	<ul style="list-style-type: none"> • 35 années de service pour l'admissibilité ou • 60 ans et facteur 90 (âge + années de service pour l'admissibilité) ou • 61 ans 	<ul style="list-style-type: none"> • 35 années de service pour l'admissibilité ou • 60 ans et facteur 90 (âge + années de service pour l'admissibilité) ou • 61 ans
Rente immédiate avec réduction	<ul style="list-style-type: none"> • 55 ans (Réduction de 0,333 % par mois d'anticipation, soit 4 % par année)	<ul style="list-style-type: none"> • 55 ans (Réduction de 0,333 % par mois d'anticipation, soit 4 % par année)	<ul style="list-style-type: none"> • 55 ans (Réduction de 0,5 % par mois d'anticipation, soit 6 % par année)